



## Présentation du rapport d'activité

par Monsieur Philippe LAURENT, secrétaire général de l'AMF

Mardi 31 mai 2016 – après-midi

**Mes chers collègues,**

Il me revient donc de vous présenter le rapport d'activité de notre association depuis octobre dernier puisque lors de notre journée de rassemblement du 18 novembre 2015, vous vous souvenez qu'un rapport d'activité vous avait été présenté sur la période précédente.

La première activité à mentionner est naturellement cette journée du 18 novembre, ce rassemblement exceptionnel de milliers de maires de métropole et d'outre-mer à Paris, qui a marqué l'engagement de l'ensemble des maires pour les valeurs de la République que nous défendons et qui nous font vivre au quotidien partout dans le pays.

Notre association est forte de ses 35 382 adhérents, de son pluralisme, de son unité, de la solidarité de ses membres et de son réseau de 101 associations départementales. Notre association a poursuivi tout au long de ces derniers mois sa mobilisation pour faire entendre et prendre en compte les préoccupations des maires et des présidents d'intercommunalité.

L'AMF est la seule association généraliste qui aborde tous les sujets de la gestion publique locale. Elle est ainsi reconnue et en capacité d'influer et de négocier avec l'État ainsi que dans les processus législatifs et réglementaires. Elle est consultée par tous, ce qui, malheureusement, ne veut pas dire toujours écoutée... Elle représente, dans de très nombreuses instances – plus de mille – les maires et les présidents d'intercommunalités auprès de l'État, des institutions et des acteurs économiques et sociaux.

Nous sommes fortement sollicités. Des centaines d'élus sont désignés dans différentes commissions et instances et nous tentons de travailler en permanence avec les autres associations d'élus. Nous pouvons nous féliciter à cet égard de la progression du concept du « bloc local », qui marque bien, en particulier, l'interdépendance des communes et des communautés qu'elles constituent.

Dans tous ces lieux, dans tous ces débats, notre association porte la voix des maires et des présidents d'intercommunalité non pas dans une logique de maintien systématique du statu quo mais dans une volonté de responsabilisation des élus locaux et de préservation des organisations qui ont fait leur preuve. Le « chamboule-tout » institutionnel permanent n'est pas sain et paralyse l'action publique locale qui fait la force de nos territoires.

L'AMF, ce sont également des services rendus aux adhérents, de grande qualité, et je souhaite en votre nom à tous en remercier toutes nos équipes qui font preuve d'une grande compétence unanimement reconnue, y compris même au sein de l'administration centrale.

Le rapport d'activité qui vous a été remis à l'entrée résume notre activité. Je ne le présenterai pas exhaustivement mais je souhaite simplement mettre en exergue quelques temps forts et sujets d'importance, qui reflètent nos préoccupations communes.

Tout d'abord, et c'est l'un des thèmes principaux de notre congrès, il s'agit de la mobilisation contre la baisse des dotations. Cette journée nationale d'action du 19 septembre, très largement suivie à travers toute la France avec

une forte mobilisation des associations départementales, avec plusieurs centaines de milliers d'élus et de citoyens qui ont signé l'appel pour les communes de France et 20 428 motions de soutien à cette action qui ont été votées par les communes, les conseils municipaux et les conseils communautaires. Nous avons également mobilisé l'ensemble des associations d'élus sur ce sujet et nous attendons naturellement du Président de la République la décision de stopper la baisse des dotations. Nous verrons cela dans deux jours exactement ici même. Je vous donne rendez-vous.

Deuxième dossier d'importance, lié mais différent, c'est la renégociation de la réforme de la DGF, la réforme de la répartition de la DGF. Notre position est que la fin de la baisse des dotations soit le préalable à la modification de la répartition de la DGF. Avec les autres associations du bloc communal, nous avons posé les conditions de cette réforme, qui doit être lisible, soutenable et juste, et portée par une loi spécifique. Vous savez quel est le travail qui est déployé à la fois au Parlement et par le Comité des finances locales présidé par notre premier vice-président.

Le troisième sujet important qui nous a beaucoup mobilisés est l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale et la question de la fusion d'un certain nombre d'intercommunalités. L'AMF s'est mobilisée fortement pour informer et conseiller les élus, et porter leurs préoccupations auprès du gouvernement, pour appeler à plus de dialogue constructif de la part d'un certain nombre de préfets et formuler des propositions pragmatiques pour faciliter l'application des schémas. Nous avons également construit des outils spécifiques mis à disposition des adhérents sur notre site internet avec des notes et fiches, des modèles d'actes, et un simulateur de répartition des sièges au sein des futurs conseils communautaires. Plus de 6 000 simulations ont été réalisées avec cet outil et plusieurs millions de combinaisons ont été analysées.

Concernant le dispositif de création des communes nouvelles, je salue à cette occasion la présence de Jacques Péliissard qui a joué un rôle majeur dans ce dossier. Dans le prolongement de notre mobilisation pour porter la loi du 16 mars 2015, l'AMF a accompagné les projets des élus, et organisé la Rencontre des communes nouvelles du 16 mars dernier rassemblant plus de 200 élus. Elle a également réitéré sa demande de prolongation du pacte de

stabilité financière pour les communes nouvelles jusque fin 2016.

En matière de soutien à la ruralité, L'AMF a rappelé au gouvernement ses orientations : plus de souplesse et une meilleure adaptation des textes aux territoires ruraux, une politique publique structurée et cohérente d'aménagement du territoire avec de véritables complémentarités et synergies entre l'urbain et le rural. L'AMF a également proposé des assouplissements de l'octroi de la dotation d'équipement des territoires ruraux, permettant son cumul avec d'autres subventions de l'État, et la réallocation plus rapide des crédits non consommés. Par ailleurs, nous avons saisi le gouvernement pour que les comptables publics fassent preuve de souplesse et de bon sens pour permettre aux maires des communes de moins de 1 000 habitants de déroger à l'obligation de percevoir l'indemnité maximale prévue par la loi, dans l'attente de la modification de cette loi. Enfin, l'AMF s'est mobilisée pour la couverture des zones blanches de téléphonie mobile et a obtenu une augmentation significative de la participation financière de l'État au financement des antennes relais.

Dans le domaine de la politique de la ville, nous avons, avec nos associations amies, France Urbaine et Ville et banlieue, créé une commission commune « Politique de la ville et cohésion sociale », présidée par Jean-Luc Moudenc, qui s'est réunie trois fois depuis décembre 2015.

Concernant la prévention de la radicalisation, l'AMF vient de signer avec l'État une convention qui reconnaît le rôle majeur des élus locaux et permettra une meilleure coordination avec les services de l'État.

L'AMF s'est engagée également pour le climat en participant au sommet des maires organisé par la ville de Paris et au dispositif COP21 au Grand palais. Les maires et présidents d'intercommunalité ont retranscrit dans un document officiel l'engagement de placer l'enjeu climatique au cœur de leurs décisions, de conduire des actions exemplaires, d'impulser la coopération avec la société civile et tous les acteurs, d'atténuer l'impact sur le climat des activités communales et intercommunales et de veiller à l'adaptation des territoires aux changements climatiques.

Par ailleurs, suite aux travaux du groupe de travail Laïcité installé début 2015, et qui poursuit son activité, l'AMF a diffusé à ses adhérents un vade-mecum, publié en novembre 2015.

S'agissant de l'inflation des normes, l'AMF intervient sans relâche pour mettre un terme à leur inflation et pour que le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) soit une réelle instance collaborative. La consultation – voire l'information – préalable des associations d'élus est trop souvent ignorée, les saisines en urgence trop fréquentes, les avis trop souvent sans suite. Nos services instruisent tous les textes des administrations centrales. Nous sommes d'ailleurs la seule association à le faire de manière systématique pour défendre notre point de vue que nos élus examinent ensuite au CNEN. C'est une énorme charge. En tant que vice-président du CNEN, je peux témoigner de l'implication des élus et des services de notre association et je les en remercie.

En matière de politique de santé, l'AMF s'est fortement mobilisée sur les groupements hospitaliers de territoire et a vivement réaffirmé que les GHT ne peuvent ignorer l'expertise des élus locaux sans fragiliser l'offre territoriale de santé. Elle a obtenu du gouvernement que les maires et présidents d'intercommunalité soient étroitement associés dans les instances de gouvernance et restera vigilante sur le sujet.

Concernant la crise migratoire européenne, L'AMF a rappelé que les communes sont prêtes à contribuer à l'effort de solidarité, aux côtés de l'État dont c'est la responsabilité, et à créer les conditions d'accueil locales des 31 000 réfugiés prévus par le plan de relocalisation européen. Néanmoins, elle appelle à plus d'informations et de concertation et regrette que certaines collectivités supportent les charges financières générées par le transit de migrants.

S'agissant de nos collectivités d'Outre-mer, nous étions hier en réunion à l'AMF avec les élus ultra-marins et nous sommes naturellement conscients des contraintes financières qui s'imposent aux communes et aux territoires ultra-marins. Tout en dénonçant la décision de baisse insoutenable de dotations de l'État, nous insistons sur le fait que cette décision pénalise plus fortement nos communes et nos territoires d'Outre-mer dans un contexte caractérisé par un niveau d'équipement déjà inférieur à la moyenne nationale, des enjeux liés au dynamisme ou au vieillissement de la population, des dépenses de personnel très élevées et un taux de chômage très important. Aujourd'hui, le levier fiscal ainsi que l'octroi de mer compensent difficilement ces baisses de ressources. D'ailleurs, elles ne les compensent plus de fait, depuis cette année.

Les communes auront également de graves difficultés pour apporter la contrepartie

nécessaire dans le cadre des programmes européens 2014-2020, ce qui affaiblit la politique de cohésion européenne vis-à-vis des régions ultrapériphériques françaises.

Mes chers collègues, la force de l'AMF, c'est aussi son réseau de 101 associations départementales qui mobilisent des milliers d'élus et emploient plus de 300 collaborateurs. Par leur ancrage territorial, leur diversité et leur expérience, les associations départementales assoient et renforcent la légitimité de l'AMF. La réussite de la journée nationale d'action du 19 septembre et du Rassemblement des maires du 18 novembre leur doivent beaucoup.

Les échanges entre l'AMF et les associations départementales sont quotidiens. Le président ou ses représentants, dont je suis, participent régulièrement aux assemblées générales des associations départementales, aux réunions des directeurs ou au congrès de l'Association nationale des directeurs d'associations des maires (ANDAM). Les services de l'AMF participent aux sessions de formation qu'organisent les associations départementales, et les collaborateurs de ces associations se rendent régulièrement au siège national. Nous devons encore renforcer cette collaboration parce qu'elle est la condition de notre efficacité. Ces derniers mois, nos associations départementales ont renforcé leur présence au niveau régional, créé des fédérations régionales, rencontré les présidents des nouvelles régions et défini des axes de travail partagés. Par ailleurs, le Bureau de l'AMF a souhaité mettre en place des groupes de travail associant les services de l'AMF et les directeurs d'associations départementales pour accentuer la mutualisation des actions et des productions, réfléchir sur l'évolution de la formation des élus et sur les moyens financiers du réseau. Les premiers travaux sont engagés et je suis certain qu'ils seront fructueux.

L'AMF, c'est également au quotidien une offre de services rendus aux adhérents, de grande qualité, croissante et diversifiée, des centaines de conseils, notamment juridiques et financiers, des manifestations à destination des élus et des professionnels, des outils et des publications nouveaux. Il faut ici à nouveau en remercier nos équipes, compétentes, investies et très disponibles.

Vous avez pu ou pourrez lire nos publications récentes : Horizons RH qui trace les tendances de l'emploi territorial, réalisé en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) et le Conseil

supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), le cahier du réseau sur la délégation de service public en matière d'eau potable, le vade-mecum *Laïcité* et l'enquête sur le coût de l'accessibilité des établissements recevant du public.

Vous allez aussi découvrir à l'occasion du congrès, le vade-mecum *Encourager l'approvisionnement local* édité en partenariat avec l'Association des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF), le livre blanc *Ensemble, inventons les communes du 21<sup>ème</sup> siècle*, le sondage IPSOS réalisé par le CEVIPOF et l'AMF sur l'attachement des Français au fait communal, et les deux enquêtes consacrées à la réforme des rythmes scolaires et aux finances du bloc local.

Vous utilisez ou utiliserez nos nouveaux outils : le MOOC sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'appli AMF téléchargeable sur vos Smartphones et tablettes qui vous permettra d'avoir un fil info en continu sur notre actualité, la newsletter AMF Info tous les jeudis matins – c'est nouveau – pour ne citer que les plus récents. Ces deux derniers outils, qui viennent de sortir à l'occasion du congrès, permettront de mieux valoriser l'action, les positions, et les services offerts par l'AMF et de renforcer nos relations avec les adhérents.

Vous êtes 285 000 par mois à visiter le site internet, 14 000 abonnés à *Maire de France*, et 62 000 abonnés à *Maire Info*, notre newsletter d'information quotidienne.

Vous avez, enfin, participé nombreux aux manifestations et rencontres de l'AMF en octobre sur la prévention et la gestion des risques naturels ; en janvier sur la loi de finances ; en février sur le stationnement payant ; en mars sur la réforme territoriale et ses conséquences sur les services d'eau,

d'assainissement et de déchets. Et, en cours de préparation, une rencontre sur l'emploi en juin et une rencontre des professionnels sur les fusions d'intercommunalité début juillet.

Mes chers collègues, vous le constatez, l'activité de votre association se déploie de manière de plus en plus large, pour mieux faire vivre encore le fait communal. Cela est permis grâce à l'engagement de tous : de nos collègues qui nous représentent dans de multiples instances et en particulier celles de notre association et des associations départementales, de l'ensemble des collaborateurs de l'AMF et des associations départementales qui font preuve d'une grande compétence technique et d'un fort attachement à promouvoir et défendre l'institution communale. Je souhaite ici à nouveau les en remercier en votre nom à tous.

C'est dire l'investissement de l'AMF et de son réseau pour vous aider dans l'exercice de votre mandat et porter haut et fort la voix des communes et des intercommunalités de France.

Chers collègues, nous devons être fiers de ce que nous faisons, dans nos communes et dans nos intercommunalités, pour nos concitoyens, pour nos territoires et pour notre pays. La commune reste le lieu irremplaçable du lien social, de l'éducation, de la culture, du service public local. Ensemble, continuons !

Merci de votre attention.

*Le président Baroin demande s'il y a des questions ou des observations sur le rapport d'activité présenté par Philippe Laurent. En l'absence de demande d'intervention, il met aux voix le rapport d'activité.*

*Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.*